

Mesdames, Messieurs,

Je remercie le Conseil de l'Europe de nous donner l'occasion de présenter ici, devant un panel d'experts particulièrement impliqués dans les questions culturelles européennes, les priorités définies par la présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

Je remercie aussi le Conseil de l'Europe d'avoir associé dès le départ la Communauté française à la réflexion sur les enjeux et le programme de cette conférence.

Un tout petit mot pour « justifier », en tout cas vous expliquer pourquoi c'est la Communauté française qui représente ici la présidence belge.

La Belgique est un état fédéral dans lequel les entités fédérées, Communautés et Régions ont des compétences autonomes. Dans le cas où les compétences sont communautaires, comme pour la culture, l'éducation, la jeunesse, l'audiovisuel : les présidences sont réparties entre les 3 Communautés flamande, francophone et germanophone.

Pour ce qui concerne la Culture, c'est la Communauté française de Belgique qui assure cette présidence, en concertation avec les 2 autres Communautés.

Venons-en aux priorités et au programme développé dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

Fadila LAANAN, Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances, a établi QUATRE priorités qui s'inscrivent évidemment dans la continuité de la politique européenne, en concertation avec la Commission et les partenaires du « trio » : l'Espagne et la Hongrie :

- la valorisation du potentiel des industries culturelles et créatives et les liens entre culture et innovation
- le rôle de la culture dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- l'évaluation du plan de travail 2008-2010 en faveur de la culture et l'adoption d'un nouveau plan de travail post-2010
- la création d'un « label du patrimoine européen »

Je vais parler des deux premières priorités, parce que d'une part ce sont celles que je connais le mieux et parce qu'elles sont très nettement en lien avec les enjeux de cette 2<sup>e</sup> conférence : « Culture Watch Europe ».

Ces deux priorités sont concrétisées par deux colloques. Le premier colloque « Créativité, culture et innovation » se tient ces mercredi et jeudi 8 et 9 septembre. Le 2<sup>e</sup> colloque est intitulé « le rôle de la culture dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » et se

tiendra à Bruxelles les 18 et 19 octobre. Vous y êtes tous invités à y participer. N'hésitez pas à me faire signe à ce sujet.

D'autres initiatives vont dans le même sens: le dépôt auprès du Comité des affaires culturelles de l'UE d'une proposition de conclusion du Conseil sur le rôle de la culture dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'organisation du forum européen des politiques architecturales qui aura pour sujet « l'architecture comme vecteur de cohésion sociale ».

Il n'est pas anodin que, dans un contexte de crise financière et de crise sociale, où la dualité de la société ne cesse de s'aggraver, ces priorités abordent de front deux enjeux qui pourraient paraître opposés ou en tout cas indépendants, s'ignorant l'un l'autre.

D'un côté, le pôle positif et dynamique : le développement économique, la créativité, l'innovation, incarné par des industries culturelles dont la contribution à la richesse et à la croissance économique globale n'est plus à prouver. Et c'est effectivement, un fait positif.

De l'autre côté, le pôle négatif et vulnérable : la croissance de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui touchent de plus en plus de personnes et groupes sociaux et que tous nos mécanismes de « réparation » ne parviennent pas à résorber : nous vivons dans des sociétés démocratiques qui créent de la pauvreté et qui innoveraient dans les formes de l'exclusion sociale.

C'est pourquoi le grand défi que doivent relever les politiques culturelles (et pas seulement elles), c'est celui de mettre en œuvre des convergences nécessaires et indissociables :

- convergence entre « croissance économique et égalité sociale »,
- convergence entre « innovation (économique, technologique ou sociale) et développement créatif individuel »,
- convergence entre « compétitivité et cohésion sociale ».

Dans sa présentation à la presse du programme « culture et audiovisuel » de la présidence belge, la Ministre Fadila Laanan disait ceci : « *nous souhaitons trouver un équilibre entre les trois dimensions majeures de la culture, à savoir la dimension économique, la dimension citoyenne et la dimension de cohésion sociale* ». Elle affirmait ainsi que ces trois dimensions ne peuvent être dissociées sous peine de compromettre le développement démocratique.

Les politiques culturelles et l'action culturelle menée quotidiennement, localement, régionalement ou encore à plus large échelle par les associations, les artistes, les institutions et les entreprises culturelles sont des vecteurs de cohésion, d'engagement et de changement.

Nous sommes convaincus que les politiques culturelles ont à jouer un rôle important et transversal pour rompre les dualités sociales et économiques et le cercle vicieux de l'exclusion mais surtout pour construire des projets de démocratie culturelle.

Il est essentiel que le rôle transversal de la culture soit davantage reconnu et valorisé et il est donc essentiel pour nous de renforcer les synergies entre les politiques culturelles et les politiques sociales, éducatives, urbaines, économiques, scientifiques, de jeunesse,...

C'est ainsi que lorsqu'on parle d'industries culturelles, de développement économique et d'innovation technologique ou encore de potentiel créatif on parle aussi de cohésion, d'accès pour tous, de besoins socioculturels, d'éducation,...

Quant aux objectifs qui doivent mettre en évidence la contribution de la culture à la lutte contre la pauvreté ou l'exclusion sociale, nous en avons dégagé 3 :

- Approfondir la dimension politique et démocratique de la culture notamment par l'accès (pas seulement géographique ou pour personnes handicapées, mais aussi en développant le « désir de culture », l'expression et la participation culturelle pour tous et par le plein exercice des droits sociaux, économiques et culturels.

- Approfondir la dimension éducative, formative et citoyenne de la culture notamment par le développement des capacités et compétences culturelles et créatives (créativité artistique, alphabétisation... numérique, éducation à la citoyenneté) et par le développement de la participation citoyenne organisée (importance de la société civile et des associations).

- Approfondir la dimension sociétale, collective et solidaire de la culture notamment par le développement du dialogue interculturel, d'espaces publics ouverts à la mixité sociale (importance des politiques urbaines), la sensibilisation de l'opinion publique (lutte contre les stéréotypes et les préjugés).

Cette conférence poursuit des enjeux similaires.

Le sujet « culture et politiques du changement » ainsi que tous les thèmes proposés à la réflexion brassent les mêmes questions et montrent que la culture doit se confronter à tous les autres secteurs de la société.

Cette préoccupation commune qui nous traverse est celle-ci :

Quel est le rôle que nous pouvons, que nous devons jouer, nous les gens de la culture, pour faire changer les choses ?

Cela implique non seulement une réflexion sur ce que nous entendons par « culture » et par « politique culturelle », mais cela implique aussi la recherche de partenaires et la création de synergies.

Nous ne serons jamais trop nombreux pour réaliser de telles ambitions.

Avec d'autres et comme d'autres, nous sommes à la recherche des leviers qui permettraient de changer le monde ; nous sommes en chemin, mais nous ne sommes pas encore près du but....

Mais ce n'est pas pour autant que notre quête est désespérée... Nous sommes d'un incorrigible optimisme.

J'ai l'opportunité de prendre la parole aujourd'hui parce que la Belgique assure la présidence du Conseil de l'UE et que, en tant que fonctionnaire de la Communauté française, je suis impliquée dans la réalisation de certains projets.

Mais, comme plusieurs d'entre vous le savent, depuis plusieurs années, je représente aussi la CF de Belgique au Comité directeur de la Culture du Conseil de l'Europe. C'est aussi dans cet extraordinaire espace de dialogue européen que se forment nos convergences et nos dynamiques et de grandes lignes d'action.

C'est l'occasion pour moi de remercier le Conseil de l'Europe : G. Battaini-Dragoni, R. Palmer, K. Merkle d'avoir proposé à la CF d'être partenaire de cette conférence. Permettez-moi aussi de souligner l'intérêt et l'importance de synergies non seulement entre les institutions européennes comme le Conseil de l'Europe et l'Union européenne mais aussi des synergies que ces institutions provoquent avec les Etats membres, avec les ONG, les associations européennes qui fédèrent la représentation des acteurs culturels. Je voudrais aussi dire à quel point l'apport des scientifiques, des théoriciens, des experts, des chercheurs, leur indépendance d'esprit, leur audace intellectuelle et leur liberté de parole nous sont indispensables et déterminants pour ouvrir nos possibles et notre compréhension du monde.

Soyez assurés que la Communauté française de Belgique, attend avec intérêt les conclusions de cette conférence et qu'elle compte bien les exploiter, dans le bon sens du terme !

France LEBON  
Directrice générale adjointe  
de la Jeunesse et de l'Education permanente  
Direction générale de la Culture  
Ministère de la Communauté française de Belgique